



07 novembre 2019

**Séance plénière du CHSCT Spécial Départemental de la Drôme
Éducation Nationale**

Déclaration liminaire inter-syndicale (SGEN-CFDT, FSU, UNSA Education)

58 suicides de personnels dans l'Éducation nationale en 2018-2019 et 11 depuis septembre 2019.

Les représentants des personnels, membres du CHSCTSD de la Drôme, au regard de la triste actualité que connaît actuellement l'Éducation nationale, souhaitent ouvrir cette séance en rappelant ce qui devrait être une évidence :

Le travail ne doit pas porter atteinte à la santé. Personne n'a le droit, par ses agissements, ses décisions, ou ses manquements de mettre en danger la santé ou la vie d'autrui, pas même un employeur envers ses agent.es.

Malheureusement, le déni des difficultés auxquelles sont confrontées les personnels dans l'exercice quotidien de leur métier, l'absence de prévention primaire, le refus de mise en œuvre des prérogatives des CHSCT, l'absence d'information et d'accompagnement des personnels subissant une dégradation de leurs conditions de travail portent atteinte à la santé des salariés.

Pour preuves dans notre département, trop souvent la réponse apportée aux alertes des personnels est de les inviter à se mettre en arrêt maladie, en évitant bien toute déclaration d'accident de service ; la non prise en compte des propositions du CHSCT sur les conditions de travail des ERS.

La dilution des CHSCT dans le futur Conseil social ne fera qu'aggraver la situation.

Nous attendons et nous exigeons que la responsabilité de notre employeur soit à la hauteur des attentes et des besoins des agents de notre ministère, qu'elle soit enfin à la hauteur de ses obligations légales et réglementaires.

Pour exemple, des élèves notifiés ITEP/IME se retrouvent dans les classes sans moyens, et ce, de manière forcée puisque "les élèves doivent être accueillis".

Peu importe que l'élève notifié soit en souffrance, que l'enseignant soit en difficulté et donc en souffrance lui aussi, que les camarades de la classe et le collectif de travail s'en trouvent impactés très négativement ...

Lorsqu'on demande pourquoi ces élèves n'ont pas de place en ITEP/IME, une réponse insupportable et insatisfaisante s'offre à ceux qui sont au "front" ! : L'ARS ne donne pas les moyens nécessaires aux structures SESSAD/ITEP/IME pour fonctionner, cela ne relève pas de la responsabilité de l'Education Nationale... La responsabilité est rejetée purement et simplement sur d'autres services de l'Etat, comme si cette explication pouvait justifier l'inacceptable. Pour autant, n'est-ce pas l'employeur et donc l'EN qui est responsable d'assurer des conditions de travail décentes.

Les réformes menées sans prise en compte de l'expertise et de la parole des personnels, sans aucune considération a priori des besoins d'amélioration des conditions de travail ; les réformes menées sans accompagnement digne de ce nom ; les réformes menées tambour battant au rythme des alternances politiques, nous en démontrons et dénonçons régulièrement les effets délétères.

Il faut sortir de cette indifférence manifeste pour les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Il est urgent de mettre en place une réelle prévention à l'Education nationale.

Notre employeur doit agir, c'est-à-dire transformer le travail, son organisation, ses moyens, son contenu, pour que les personnels retrouvent le sens de leur activité, et la possibilité de s'épanouir dans leur travail.